

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2009

CP 09/08-26

CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR

Le contrat a pour objet la cession au profit du Département, des droits d'exploitation de certaines œuvres audiovisuelles acquises par la Médiathèque départementale.

Cette cession est consentie à titre gratuit et pour la durée de vie du support de l'oeuvre. Elle concerne les programmes qui ne figurent pas dans les catalogues des organismes chargés de négocier les droits spécifiques pour les Bibliothèques, auprès des éditeurs audiovisuels.

Tout autre type de cession qui contreviendrait aux termes du présent contrat devra faire l'objet d'un nouveau rapport qui sera soumis au vote de la Commission permanente.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les contrats de cession de droits d'auteur qu'il conviendra d'établir dans le cadre de la politique d'acquisition de la Médiathèque départementale.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat ayant pour objet la cession au profit du Département, des droits d'exploitation de certaines œuvres audiovisuelles acquises par la Médiathèque départementale ;
- Précise que cette cession est consentie à titre gratuit et pour la durée de vie du support de l'oeuvre. Elle concerne les programmes qui ne figurent pas dans les catalogues des organismes chargés de négocier les droits spécifiques pour les Bibliothèques, auprès des éditeurs audiovisuels ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les contrats de cession de droits d'auteur qu'il conviendra d'établir dans le cadre de la politique d'acquisition de la Médiathèque départementale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,